

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 février 2010

LE GOUVERNEMENT DOIT METTRE FIN À LA COLLUSION QU'IL ENTRETIENT AVEC LES CENTRALES SYNDICALES POUR ÉVINCER LES RETRAITÉS**Jugement de la Cour Suprême**

L'esprit du jugement de la Cour suprême du Canada à l'encontre de la **CSN** et de la **compagnie Singer** qui rétablissait le droit des retraités à leur part des surplus dans les fonds de retraite va-t-il être encore une fois bafoué ?

Manque de respect envers les retraités, collusion entre le Conseil du trésor et les Centrales syndicales

Les centrales syndicales, de concert avec le Conseil du trésor, par égocentrisme et manque de respect à l'égard de ceux qui étaient leurs membres encore hier, ont décidé que les retraités n'avaient pas leur place dans les discussions pour la gestion de leur fonds de retraite. En plus de refuser aux retraités leur présence, elles proposent une mesure totalement déraisonnable pour écraser les droits des retraités, une réserve de 20 % avant d'envisager la correction des injustices passées, c'est à dire indexer les années après le 30 juin 1982. Elles savent très bien que cela ne se produira jamais puisque dès qu'il y a un surplus ce dernier se transforme en demande de baisse de cotisation.

Les centrales syndicales manquent de transparence envers leurs membres

L'attitude des centrales est aussi un manque de respect et de transparence à l'égard de leurs membres actuels. Si les centrales informaient correctement leurs membres de l'effet de la désindexation de leur rente future pour les années cotisées depuis 1982, elles ne pourraient pas maintenir longtemps leur position.

Les travailleurs d'aujourd'hui seront dans une situation pire que celle des retraités

Les travailleurs d'aujourd'hui seront dans une situation pire que la nôtre quand viendra le temps de leur retraite. Les centrales se gardent bien de leur expliquer la réalité, sachant que lorsque cette situation se produira, il sera trop tard. Ces nouveaux retraités auront été à leur tour emmurés dans le silence. Ils seront devenus les nouveaux rejets des centrales syndicales.

Les retraités évincés des négociations sur leurs fonds de retraite

L'éviction des retraités du débat sur les fonds de retraite se fait malheureusement avec la complicité du Conseil du trésor qui impose le cachot du silence aux retraités.

Le gouvernement est le représentant de tous ses citoyens et le fiduciaire des retraités

Par son essence même, le gouvernement est le représentant de tous ses citoyens et le fiduciaire des fonds de retraite des retraités. Le gouvernement doit mettre au pas le Conseil du trésor. Le gouvernement sait que les fonds de retraite ont été constitués à la fois par les retraités et les employés actifs. Le gouvernement doit ordonner que les retraités aient également leur place dans les discussions et les négociations concernant leurs fonds de retraite. Le gouvernement doit avoir un comportement éthique en refusant d'évincer un groupe social qui a droit au chapitre.

Rodrigue Dubé,

Président de l'ADR